

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SEYOND ACTIONS EUROPÉENNES ESG

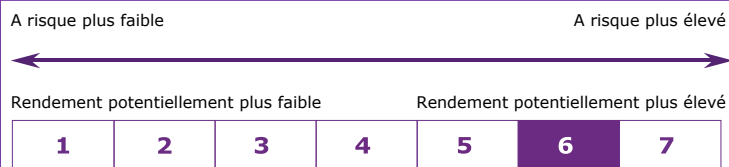
Code ISIN : FR0010767129 Part I (C)

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de gestion de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure à l'indice Stoxx Europe 600 libellé en euro (dividendes nets réinvestis), sur un horizon de placement recommandé de 5 ans minimum grâce à une sélection de titres quantitative en incorporant dans sa gestion une approche intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Ce FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.
 - La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
 - Le FCP s'appuie sur une stratégie d'investissement principalement quantitative qui consiste à sélectionner un certain nombre d'actions d'entreprises européennes selon un processus multi facteurs. Le portefeuille résultant de cette sélection de titres est ainsi exposé en permanence à hauteur de 90% minimum de son actif net en actions d'entreprises de grandes et moyennes capitalisations européennes. La stratégie repose également sur un processus de sélection des émetteurs répondant aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Cette démarche ESG est la combinaison d'une approche en "sélectivité" et en "amélioration de note". Elle participe à limiter l'exposition aux risques extrêmes via l'application de politiques d'exclusion, et à favoriser les titres les mieux notés d'un point de vue ESG à travers l'intégration des critères ESG dans la sélection et la pondération des titres. L'analyse ESG du portefeuille porte à minima sur 90% de la part de l'actif net constitué des titres éligibles à notre analyse ISR. Le processus se décompose en trois étapes :
 1. Définition de l'univers d'investissement en sélectionnant des actions parmi un certain nombre de valeurs européennes, en fonction de leur liquidité.
 2. Construction du portefeuille intégrant des critères financiers et quantitatifs et des critères extra-financiers (avec une étape d'exclusion, filtrage consistant à exclure des titres sur la base de critères extra financiers et une étape d'intégration qui cherche à limiter le poids de chaque titre en fonction des risques relatifs aux enjeux ESG)
 3. Gestion du portefeuille avec un suivi du risque global du portefeuille et un suivi d'indicateurs extra-financiers.
 Cet OPCVM a pour classification AMF : Actions internationales.
 - L'OPCVM sera exposé en permanence à hauteur de 90% minimum de l'actif net sur le marché d'actions définis ci-après. L'OPCVM sera également exposé dans la limite de 25% maximum de l'actif net aux petites et moyennes capitalisations.
- Le portefeuille de cet OPCVM est investi en actions et autres titres du capital de sociétés de l'Europe géographique.
- L'OPCVM utilise des instruments dérivés pour exposer le portefeuille aux classes d'actifs précédemment citées, ainsi que pour gérer, couvrir et/ou faire des arbitrages sur les marchés actions et devises, et pour exposer ou couvrir l'OPCVM à la volatilité des marchés actions et devises. Le gérant pourra réaliser des opérations sur devises pour couvrir ses actifs. Le niveau d'exposition du portefeuille aux titres dont la devise de cotation ou de valorisation n'est pas l'euro est compris entre 0% et 100% de l'actif.
 - L'OPCVM capitalise ses revenus.
 - Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés des actions de la zone européennes.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	0,40%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

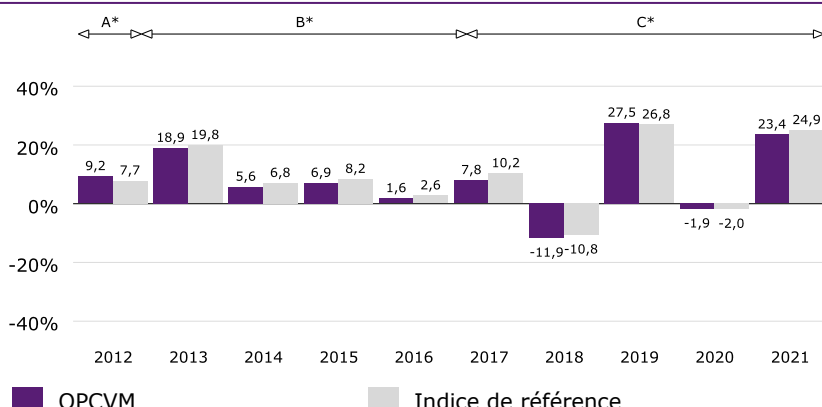
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



A*: Indice Actions Européennes représentatif des valeurs des secteurs Télécommunications, Médias et Technologies (indice Cycléo Europe TMT) à partir du 28/11/2008. Les performances de l'indice ne tiennent pas compte des revenus distribués.

B*: Un indice Actions Européennes tous secteurs confondus à partir du 30/11/2012. Les performances de l'indice sont calculées dividendes net réinvestis.

C*: A compter du 07/03/2017, modification de la stratégie d'investissement qui consiste désormais à filtrer l'univers selon 4 thématiques : momentum de prix, valeur, faible volatilité et petites capitalisations. A compter du 17/05/2017, l'indice de référence devient le Stoxx Europe 600 DNR (auparavant le MSCI Europe DNR).

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM** : 2001.
- **Année de création de la part I (C)** : 2009.
- **Devise** : Euro.
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2022.